



DROIT DE NAÎTRE

Avortement remboursé à 100% et pilule gratuite pour les mineures

A peine six mois de gouvernement Hollande et la France se trouve déjà plongée dans le « tout-avortement ».



Sommaire

Avortement remboursé à 100% et pilule gratuite pour les mineures
pages 1 et 2

Vos pétitions délivrées à Bruxelles
page 3

Le Pionnier de la lutte contre l'avortement aux Etats-Unis mobilise les adhérents de Droit de Naître
pages 4 et 5

Le courrier des amis de Droit de Naître
pages 6 et 7

L'Uruguay légalise l'avortement
page 8

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2013, le gouvernement a fait inscrire le remboursement des avortements à 100% à partir de l'année prochaine. Lors du vote à l'Assemblée nationale, fin octobre, seuls six députés UMP s'y sont opposés faisant valoir que cette mesure allait "conduire à une banalisation de l'avortement".

Jusqu'à maintenant, seuls étaient pris en charge à 100% les avortements pour les mineures ; pour les femmes majeures le taux variait entre 70% et 80% des frais. Cette prise en charge générale représentera un coût supplémentaire de 13,5 millions d'euros qui plombera encore plus le budget 2013 d'une Sécurité sociale déficitaire de (suite page 2)

11,4 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année.

Une ardoise qui risque de s'alourdir, car le gouvernement souhaite revaloriser les tarifs de l'avortement afin de "les mettre en cohérence avec les coûts réels des établissements et garantir un accompagnement suffisant des femmes demandant une IVG". En réalité, il s'agit d'intéresser une nou-

Délégation de Droit de Naître à la Marche pour la Vie à Madrid

(suite page 8)





► Ne pas vouloir l'infanticide

✓ « Une de mes petites-filles a choisi de garder son bébé à 15 ans malgré toutes les pressions pour avorter, ne voulant pas d'infanticide. » Mme T.M. de Longjumeau (91)

✓ « Au regard des faits que vous rapportez... Moi j'envisagerais plutôt de traduire Margaret Chan en justice pour incitation au meurtre, et crime contre l'humanité ... cela ne sera peut-être pas reçu par les tribunaux, mais fera suffisamment de bruit pour alerter l'opinion. Car ne nous trompons pas : une jeune femme qui, sans être elle-même en situation de détresse, fait tuer l'enfant qu'elle porte, n'hésitera pas un jour à se débarrasser de son vieux père, parce qu'il bave dans sa soupe et devient gênant. Roger H. de Mantas la Ville (78)

velle génération de médecins à pratiquer l'avortement par des incitations financières.

Par ailleurs, le ministre de la Santé, Marisol Touraine, a introduit et fait approuver par l'Assemblée un amendement pour que la contraception des jeunes filles de 15 à 18 ans soit elle-aussi intégralement remboursée, selon le modèle du "pass contraception" de Ségolène Royal déjà disponible en sa région ainsi qu'en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Paca.

Selon le journal Le Monde, cela permettra aux jeunes filles « de maîtriser leur vie amoureuse et sexuelle sans barrière budgétaire » !

Une telle promotion des relations sexuelles avant le mariage ne fera qu'augmenter le chiffre effarant de 12 000 avortements de mineures par an.

Dans un reportage intitulé « Pourquoi tant d'IVG de mineures en PACA ? », Nice-Matin a recueilli le témoignage de la secrétaire du service du centre d'avortement du CHU de l'Archet à Nice. « Avant, déclare-t-elle, les jeunes filles qui venaient pour une IVG avaient 16-17 ans. Maintenant c'est plutôt 14-15 ans. La semaine dernière, on a même reçu une petite de 12 ans... »

Au fil du temps, elle a vu défiler des jeunes filles de « tous les milieux sociaux », « des petites qui n'imaginaient pas qu'elles pouvaient tomber enceintes dès le premier rapport ou qui ont oublié leur pilule ». « Les ados savent mais ils testent, flirtent avec les interdits, ont un comportement borderline » suggère une sage-femme du service.

Même le professeur André Bongain, chef du service de Gynécologie-Obstétrique du CHU, voudrait éviter « que l'IVG devienne un moyen de contraception ».

Il sait de quoi il parle : la région PACA présente de loin le plus fort taux d'avortements :

- 2,17% des femmes âgées de 15 à 49 ans en 2010 (1,47% en moyenne dans les autres régions françaises) ;
- Et le plus fort taux d'avortements de mineures : 1,53% (1,13% ailleurs).

Voilà une fois de plus confirmé le fameux « paradoxe français » : plus on facilite la contraception et plus on en fait la propagande, plus il y a d'avortements.

Imaginez la suite lorsqu'à la distribution gratuite des pilules aux mineures on ajoute le remboursement à 100% de l'avortement pour toutes les femmes. ■

Vos pétitions délivrées à Bruxelles

Droit de Naître a transmis le 5 octobre les pétitions de 3 321 adhérents contre la tentative du Parlement européen d'imposer aux Etats membres – dont la France – ce que ceux-ci doivent faire ou ne pas faire en matière d'avortement. Ces adhérents se montraient soucieux d'appeler l'attention du Président de cette assemblée sur la résolution B7-0615/11 qui, sous prétexte de lutte contre le Sida, réclame que « soit garanti un ac-

Pétition au Parlement Européen dans la personne de son Président, M. Martin Schultz, et aux députés de ce Parlement

Pour introduire une résolution visant à protéger la vie dès la conception !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Depuis des années le Parlement européen, ainsi que la Commission européenne, essaie de faire progresser le tout-avortement au niveau européen, en cédant toujours davantage aux exigences du puissant lobby de l'avortement.

La dernière résolution en date de ce Parlement B7-0615/11 à ce propos vise officiellement à combattre le sida, mais en réalité fixe clairement l'avortement comme un des objectifs de l'Union, en réclamant que soit garanti « un accès équitable à la contraception d'urgence et à l'avortement, y compris aux soins après avortement ».

De son côté, la Commission européenne, dans la personne de sa vice-présidente, Madame Viviane Reding, juge qu'une campagne en faveur de la vie est « en contradiction complète avec les valeurs de l'Europe ».

➤ En premier lieu, je proteste contre toute tentative, qu'elle soit du Parlement ou de la Commission, d'imposer aux Etats membres – dont la France – ce que ceux-ci doivent faire ou ne pas faire en matière d'avortement.

➤ D'autre part, le Parlement européen devrait être garant du droit à la vie de l'enfant à naître dès sa conception. Et pour cela je donne mandat pour qu'une résolution soit présentée et votée par ce Parlement afin que le droit à la vie de l'enfant à naître soit garanti dès sa conception.

La promotion à l'échelle européenne de l'avortement est en totale contradiction avec les racines chrétiennes de l'Europe. De plus, il s'agit d'une évidente violation de la souveraineté des Etats membres, dont la France.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de recevoir Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, mes salutations les plus distinguées

Date :

Signature :

Adresse (facultatif) :



cès équitable à la contraception d'urgence et à l'avortement, y compris aux soins après avortement ».

Droit de Naître a signalé à M. Martin Schultz que la population française n'accepte pas les interférences extérieures et qu'une portion pondérable de l'opinion serait choquée si, contrariant les traités, le Parlement européen cherchait à imposer du dehors, sans le moindre débat national, l'élargissement d'une loi d'avortement qui sacrifie déjà la vie de 220 000 Français innocents par an.

Nous n'acceptons pas des diktats du Parlement européen en matière d'avortement !

Le pionnier de la lutte contre l'avortement aux Etats-Unis mobilise les adhérents de *Droit de Naître*



Une conférence pour les amis de l'association a eu lieu début octobre, à Paris, sur « La lutte contre l'avortement en Belgique et à Bruxelles ». Dries Goethals, enseignant, a expliqué comment lui et son équipe organisaient des veilles devant les avortoirs, et montré leur efficacité à détourner certaines femmes d'un acte lourd de conséquences pour elles-mêmes et pour le petit bébé qu'elles portent. Ils profitent aussi de l'occasion pour distribuer dans les rues de Flandres et de Wallonie des dépliants qui montrent de façon très graphique la réalité de l'avortement.

Ensuite, un représentant de la Marche pour la Vie à Bruxelles a exposé le développement rapide de cette mobilisation qui a réuni 1400 personnes en 2010, 2200 en 2011 et presque 4000 marcheurs en 2012. L'archevêque de Bruxelles a parti-

cipé aux deux premières marches et d'autres évêques à la dernière.

Mais nos amis Belges nous ont fait une surprise de taille ! Ils avaient amené dans leurs bagages rien moins que Mgr Phillip O'Reilly, premier prélat américain à se battre de manière infatigable pour la défense de la vie naissante et l'un des organisateurs de la première Marche pour la vie à Washington – il était le recteur du séminaire de New York lorsque l'avortement y a été légalisé. Comme il s'est refusé à payer une partie de ses impôts, il a été traduit devant la justice administrative et son cas a fait un tel brouhaha qu'une loi fédérale a été approuvée pour empêcher que l'argent du contribuable puisse financer des avortements.

Dans les années 70 Mgr O'Reilly s'est impliqué dans l'Opération Rescue, qui fait du conseil et des



sauvetages devant les avortoirs : 50 000 militants ont déjà été arrêtés ou délogés par la police en 20 ans d'opération.

Comprenant que dans cette bataille titanique Dieu seul peut vaincre, et qu'il faut Lui faire confiance, il a fondé, avec une « armée » de trois grands-mères, un grand-père et une jeune femme munis d'un chapelet, les Défenseurs des précieux enfants de Dieu, dédiés à la prière et au conseil devant les cliniques. Le groupe s'est répandu dans 40 Etats américains et sur les cinq continents.

Une autre de ses initiatives est l'adoration mensuelle, suivie d'une procession jusqu'à une clinique d'avortement. Différents évêques et cardinaux dirigent maintenant les veillées de prière pour la vie devant les centres d'avortement.

Les résultats sont là : aux Etats-Unis, le nombre des centres d'avortements est en chute libre, tombant de 2 200 dans les années 80 à 612 en 2012. Dans New York, la ville d'où la culture de mort s'est répandue dans le monde entier et où opère Mgr O'Reilly, il ne reste aujourd'hui que 33% des centres qu'il y avait à la période la plus noire.

Mgr O'Reilly souligne le fait que la bataille pour la vie est en

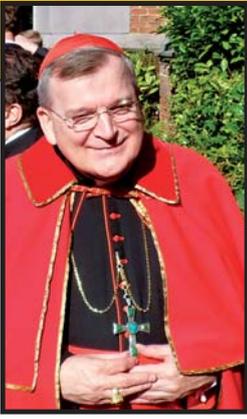


premier lieu un combat pour des âmes plus encore que pour des vies : ces abattoirs d'enfants sont les Calvaires modernes où il faut être en prière.

Il nous a donné un grand témoignage de courage et d'espérance. ■

La Marche pour la Vie à Bruxelles a réuni en 2012 presque 4000 participants, plusieurs évêques y ont participé.





Rome, le 15 novembre 2012



Cher Monsieur,

Votre lettre du 13 septembre dernier m'est bien parvenue, accompagnée du bulletin de *Droit de Naître* publié à l'occasion de la rentrée de septembre 2012.

Je vous prie d'excuser le retard de ma réponse, dû en grande partie à un mois d'octobre très occupé notamment par le Synode des Evêques sur le thème de la nouvelle évangélisation.

Je vous remercie chaleureusement de m'avoir fait parvenir ce bulletin, dont la lecture a retenu toute mon attention. Vos initiatives en faveur du respect de la vie humaine, animées d'un zèle remarquable, font partie des raisons d'espérer dans un monde où toute espérance humaine semble désormais nulle.

Nous assistons en effet à une accélération effrayante de la décadence de notre civilisation. L'Eglise notre Mère reste la seule voix qui crie dans le désert pour clamer non seulement les vérités surnaturelles de foi, mais aussi la simple loi naturelle.

Puissent vos efforts continuer et s'amplifier pour cette noble et juste cause. Ils porteront nécessairement leurs fruits : dans un premier temps pour limiter les effets de la décadence, ensuite pour aider à la reconstruction de la civilisation, et enfin dans l'Eternité où nous attend la récompense de Dieu pour nos bonnes actions.

Invoquant la bénédiction de Dieu sur vous et sur l'association *Droit de Naître*, tout en confiant vos œuvres à l'intercession de Notre Dame de Lourdes et de saint Joseph, je vous renouvelle mon dévouement et vous suis uni dans le Sacré-Cœur de Jésus.

Raymond Leo Cardinal Burke
Raymond Leo Cardinal BURKE
Préfet du Suprême Tribunal de la Signature Apostolique

M. Georges MARTIN
Chargé de la Communication
Association *Droit de Naître*
39, avenue Pasteur
BP 146
F- 92400 COURBEVOIE
France

» « Nous n'avons pas le droit de briser la vie »

✓ « Il y a avec l'avortement, un grave problème moral, culturel, spirituel de société qu'aucune loi 'humaine' ne peut régler et imposer à qui que ce soit. » *M H.L. de Strasbourg (67)*

✓ « Nous n'avons pas le droit de briser la vie sur cette terre, la création de notre Dieu si belle. » *Mme C. W. de Choley Menillot (54)*

✓ « Il n'est pas difficile de voir combien notre monde est sans logique et sans cœur surtout. Pourquoi fabriquer des enfants artificiellement alors que les petits bien-portants sont tués ! Et parlons-en de notre Sécurité Sociale avec toutes les retombées de santé des mamans avortées. Les problèmes des parents stériles pour adopter des enfants ! La vie est pourtant la plus belle chose sur cette terre. » *Mme J. G. de Nantes (44)*

✓ « Tout embryon humain est une personne qui doit vivre. Supprimer la vie d'un enfant est donc un crime que la justice doit sanctionner comme il se doit. » *Mme A. L. de Caen (14)*

✓ « Maman a eu ma petite sœur 'Françoise' à 43 ans. Sa cousine 'Suzanne' voulait l'avorter. Elle était comme l'on disait à l'époque 'faiseuse d'anges'. Papa et maman n'ont pas accepté. » *Mme G. P. P. de Mirepeix (64)*

» Une petite fille sauvée de l'avortement

✓ « J'ai une amie qui a sauvé une petite fille de l'avortement. Cette amie proposait à la mère, la veille de son avortement, le soir, alors que l'avortement devait avoir lieu le lendemain matin, de mettre les mains sur son ventre, pour entendre les battements du cœur de sa petite fille. 'C'est votre petite fille, vous ne pouvez pas la garder, vous ne voulez pas la garder !' Et la mère a décidé de garder son enfant alors qu'elle ne le désirait pas tellement, et l'enfant a été sauvée. Le seul fait d'entendre les battements du cœur de son enfant a fait qu'elle a renoncé à l'avortement (...) Je pense que proposer un examen pour voir son enfant et entendre les battements de son cœur est très important. » *Mme T. G. de Mitry-Mory (77)*

✓ « Le matériel utilisé pour faire des avortements est arme de mort (comme les armes à feu). Donc il devrait être fourni par des armuriers. Les pharmaciens sont au service de la santé, donc de la vie. » *Un prêtre ami de l'association*

✓ « C'est de tout cœur que je vous remercie de vos vœux à l'occasion de

l'anniversaire de ma naissance, il y a 86 ans. Je continuerai jusqu'à ma mort à soutenir vos activités contre l'avortement et je vous souhaite bon courage et vous assure de mes prières ferventes pour que Dieu vous aide par sa grâce. » *Un prêtre ami de l'association*

✓ « J'ai vu aux Etats-Unis un autocollant sur une voiture qui disait ceci : "Choisissez la vie, c'est ce que votre maman a fait." J'ai trouvé cette formule excellente, je vous la livre si vous pouvez l'utiliser. » *M et Mme Jacques L. , de Pamiers (09)*

✓ « Ce qui m'a toujours surprise, c'est que les personnes qui luttent contre la peine de mort sont souvent celles qui adoptent le droit à l'avortement ! (...) J'espère que les jeunes (...) prendront de plus en plus conscience des conséquences de leurs relations et de leurs actes. » *M et Mme R. C. de Paris (75)*

Courrier des autorités

Des députés écrivent

» Pierre Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère :

✓ Vous avez attiré mon attention sur vos inquiétudes concernant la sauvegarde des droits fondamentaux des enfants à naître dès la conception. Je vous en remercie. Je tiens à vous informer que vos préoccupations ont fait l'objet d'une question écrite que j'ai déposée, ce jour, auprès de Mme la Ministre des affaires sociales et de la santé. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des éléments de réponse qui me seront communiqués. »

» Jacques Bompard, député de Vaucluse, maire d'Orange :

✓ « Soucieux de la défense et de l'accueil de la vie, je vous remercie pour votre courrier qui a retenu toute mon attention. Face à cette question de fond qui relève de la conception que nous avons de la vie et de l'Homme, il est nécessaire de lutter pour protéger notre civilisation des errements du moment. C'est pourquoi je vous assure de mes encouragements les plus sincères et je vous adresse mes félicitations pour votre combat. »

Délégation de *Droit de Naître* à la Marche pour la Vie à Madrid

Le 7 octobre 2012, environ 300 000 personnes ont manifesté en Espagne pour le droit à la vie de l'enfant à naître, alors que le gouvernement espagnol prépare une loi restreignant l'actuelle législation, adoptée en 2010 par le gouvernement socialiste.

A Madrid, plusieurs dizaines de milliers de manifestants défilent sous une grande banderole portant les mots "Pour le droit de vivre, avortement zéro". Gador Joya, porte-parole de l'organisation "Le droit à la vie", déclare : "Nous ne voyons aucune raison qui puisse justifier l'élimination d'un être humain, c'est pour cela que nous réclamons l'avortement zéro (...) Nous croyons qu'en inter-

disant l'avortement en cas de malformation et en réduisant les risques pour la santé psychologique de la mère, nous nous en rapprocherions beaucoup".

Droit de Naître était présente à la marche de Madrid et espère que le grand élan pro-vie des Espagnols puisse aller de l'avant dans toute l'Europe. ■



L'Uruguay légalise l'avortement

Après Cuba en 1965 et la Guyana en 1995, le Sénat uruguayen a approuvé mi-octobre un projet de loi légalisant le meurtre des innocents jusqu'à 12 semaines de gestation, sous certaines conditions.

Le texte a été voté de justesse par 17 sénateurs sur 31, dont les 16 représentants du Frente Amplio (gauche, au pouvoir) et un élu transfuge de l'opposition.

Contrairement à son prédécesseur qui avait opposé son veto pour des "raisons éthiques", le président José Mujica ne s'est pas opposé à

la promulgation de la loi, inspirée de la législation en vigueur dans les pays européens qui ont succombé à la culture de mort.

Hormis Cuba, la Guyana et maintenant l'Uruguay, aucun autre pays de la région Amérique du Sud/Caraïbes n'autorise l'avortement sur simple décision de la mère.

Sofia Reyes, du mouvement "Provida" ("Pro-vie"), a réitéré son opposition au texte, assurant qu'"avec ou sans loi, son groupe continuerait à "soutenir la mère pour qu'elle puisse donner naissance à son bébé". ■

Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Marc Balestrieri

Edité par Droit de Naître, association loi 1901, constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 0003

Siège social :

39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie

Tél. : 01 49 05 48 99 - Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnould 28170

Châteauneuf-en-Thymerais

RCS C383983798